

NÉPAL

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ «DISPARITIONS» PRÉSUMÉES DÉTENTION AU SECRET

Chakrapadi Acharya (h), commerçant, 28 ans

Binod Prabhat Ghimere (h), étudiant, 25 ans

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/070/2004

AU 113/04

ÉFAI

Londres, le 17 mars 2004

Chakrapadi Acharya et Binod Prabhat Ghimere auraient respectivement été arrêtés les 8 et 11 mars par les forces de sécurité. On ignore où ils se trouvent et il est à craindre qu'ils n'aient «disparu». Chakrapadi Acharya tient une petite épicerie dans le comité de village de Niskot, quartier n° 3, district de Myagdi. Au moment où il a été appréhendé, une centaine de militaires traversaient le village. Selon des témoins, des représentants de l'armée ont pénétré dans son magasin vers 11 h 30 du matin, lui ont demandé son nom puis ont déclaré qu'ils étaient à sa recherche. Certains auraient giflé son père avant de traîner le jeune homme hors de l'épicerie pour l'emmener. Certaines sources indiquent que Chakrapadi Acharya est actuellement détenu dans la caserne militaire du quartier général du district de Myagdi, mais il ne lui a pas été permis de recevoir la visite de sa famille ou de consulter un avocat. D'après ses proches, des membres du Parti communiste népalais (PCN) maoïste auraient tenté d'obliger Chakrapadi Acharya à occuper un poste dans un «gouvernement populaire» local affilié à ce mouvement. Ils craignent que le jeune homme n'ait été interpellé parce qu'on le soupçonne d'entretenir des liens avec le PCN maoïste, et sont inquiets à l'idée qu'il ne «disparaisse» ou ne soit torturé pour cette raison. Binod Prabhat Ghimere vit dans le comité de village de Sijuwa, quartier n°8, dans le district de Morang, où il suit des cours pour obtenir une licence de gestion. Le 11 mars, à 21 heures, quatre hommes faisant apparemment partie des forces de sécurité auraient pénétré dans la maison des proches de Binod Prabhat Ghimere, à Katmandou, où celui-ci séjournait. Ils se sont comportés comme s'ils le connaissaient, bien que le jeune homme ne les eût pas reconnus. Les hommes lui auraient demandé de les suivre car ils devaient l'interroger. Il était encore en pantoufles lorsqu'ils l'ont emmené, à pied. Les proches de Binod Prabhat Ghimere qui ont assisté à son arrestation pensent que ces quatre hommes appartenaient aux forces de l'ordre. D'après leurs déclarations, des membres de la police locale qui ont enquêté sur ces faits les soupçonnent de faire partie des forces armées. On ignore les motifs de cette interpellation. Une organisation locale de défense des droits fondamentaux a appelé la Commission nationale des droits humains, le ministère de la Défense et le cabinet du Premier ministre à veiller à la sécurité de ces deux hommes et à révéler officiellement leur lieu de détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une «guerre populaire», en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre

2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été détenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat, à recevoir des soins médicaux ou à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de «disparitions» que tout autre pays au monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste. Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution. Le 27 août 2003, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre le gouvernement népalais et ce groupe armé dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de «disparitions» et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Chakrapadi Acharya et Binod Prabhat Ghimere, qui auraient respectivement été arrêtés les 8 et 11 mars par les forces de sécurité ;
- appelez les autorités à veiller à ce que ces deux hommes soient traités avec humanité pendant leur détention et, notamment, à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre sans délai d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez instamment que Chakrapadi Acharya et Binod Prabhat Ghimere soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À

Chef d'état-major de l'armée népalaise : General Pyar Jung Thapa Chief of Army Staff (COAS) Army Headquarters Kathmandu, Népal Télégrammes : Commander-in-Chief, Army Headquarters, Kathmandu, Népal Fax : +977 1 4 242 168 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.) Formule d'appel : <i>Dear Commander-in-Chief, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)</i>	Responsable de la cellule des droits humains de l'armée : Colonel Nilendra Prasad Aryal Head of Army Human Rights Cell Army Headquarters Singha Durbar Kathmandu, Népal Télégrammes : Colonel NP Aryal, Army Headquarters, Singha Durbar, Kathmandu, Népal Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451 (Si une personne décroche, demandez : «<i>Fax, please</i>» et renvoyez votre fax.) Formule d'appel : <i>Dear Colonel, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)</i>
--	--

COPIES À

Premier ministre :
Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister

Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

**APRÈS LE 28 AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.
MERCI.**